



# PA MANNYÉ MARTINE !

## PA MANNYÉ SENDIKALIS !

### PA MANNYÉ LÉ RÉZISTAN !

#### O CHBT YO ANRAJÉ...

**VENDREDI 26 JANVIER 2024**, notre Camarade dirigeant et militant, **Martine LISTOIR, de la Section Syndicale UTS-UGTG du CHBT** est convoquée devant le Tribunal Judiciaire de BASSE-TERRE suite à une plainte déposée par le plus nabot de tous les politiciens de Guadeloupe, l'opportuniste Jocelyn MIRRE.

Ce **dirigonflis**, féru de cirage des parquets de toutes les institutions publiques (*Conseil Régional, Mairie de Basse-Terre, Port Autonome, Conseil de Surveillance du CHBT*) s'aventure à la suite de l'ancienne directrice du CHBT Man WILHELM, à porter atteinte à la probité, au professionnalisme et au militantisme de notre Camarade.

Jaloux du niveau d'engagement et de responsabilité pratiqué, et ce depuis de nombreuses années par notre militante et singulièrement lors de notre vaillante et populaire lutte **kont piki fòsé** en Guadeloupe et sur le **bik a rézistans** du CHBT, **MINIMIR** a porté plainte pour diffamation et injures publiques contre notre Camarade.

Il lui est reproché, avec la complicité le Man WILHELM ex DG extirpée du CHBT après de "bons et loyaux services scélérats" de l'avoir dans un audio le 19 Novembre 2021 insulté et d'avoir divulgué des informations relevant du secret professionnel.

Ainsi peu de temps après la publication de ce fameux enregistrement, la DG identifie Martine comme étant l'auteure, la menace de sanction disciplinaire et passe la main à la répression judiciaire pour parfaire leur crime.

Ainsi, non contents de nous avoir insultés, méprisés, ostracisés, laissés sans salaires, sans protection sociale, tenté de nous contraindre à la mendicité et à la déchéance tant professionnelle, personnelle, familiale, sociale qu'économique, ils tentent encore une fois de criminaliser notre engagement. Comme à l'accoutumée, les bourreaux osent se faire passer pour des victimes. Ils espèrent ainsi, après avoir échoué dans leur tentative de **démounaj** et de soumission, de nous atteindre individuellement et de faire **tchoulé** nos engagements syndicalistes pour la défense des libertés fondamentales, de nos droits de travailleurs de la santé, et des droits des patients.

**Kanmarad, Kolèg de la Santé du CHBT, militants de l'UTS-UGTG, résistants contre PIKI FÒSÉ**, après la forte répression policière et judiciaire à laquelle nous avons été exposés pendant toute cette période, **NOUS** les Militants de la Santé, du Médico-Social, du Social et les Libéraux, **NOUS** Avocats, **NOUS** Jeunes Militants "des républiques", **NOUS** Scientifiques libres, **NOUS** Population de Guadeloupe, nous savions que notre lutte ne serait pas terminée avec la réintégration forcée des agents suspendus en Mai 2023. Nous savions qu'ils s'évertueraient à nous faire payer notre hardiesse, notre désobéissance et notre témérité. Nous savions que leur entreprise de vaccination, basée sur le mensonge et la manipulation de masse, n'était qu'une entreprise d'asservissement général de la population prévue depuis tantôt en haut lieu, et appliquée par les sous-fifres.

**NOU GOUMÉ, NOU RÉTÉ DOUBOUT** et devant cette fierté acquise par la résistance, **yo anrajé** et sont prêts à continuer d'actionner leur arsenal répressif (*atteinte à la liberté syndicale, harcèlement et intimidation professionnels, mépris du droit du travail et des statuts, chantage à l'emploi, répression fiscale, division entre vaccinés et non-vaccinés, dislocation du système et des organisations de Santé et de Soins*).

**AWA...Nou la !!**, Ce ne sont pas leurs rendez-vous de répression judiciaire **ki ké fè nou ni fè dèyè, ni payié, ni kouché !**

**NOU PAKA LAGÉ, NOU KA SANBLÉ :**

**VENDREDI 26 JANVIER 2024 - 8 H**  
**DEVANT LE TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASSE-TERRE**

**ANSANM NOU KA LITÉ-ANSAM NOU KÉ GANNYÉ !**